

## **Réunion familles/Résidents/Personnel du 19 Janvier 2011**

**Présents** : 9 représentants des familles, 28 résidents, 7 personnel.

• **Rappel de l'objet de ces réunions :**

- 2 à 3 par an
- présenter le fonctionnement financier de la résidence
- informer sur la prise en charge des résidents
- En faire un lieu d'échanges qui doit permettre aux familles de mieux comprendre la démarche globale de l'établissement et pour la résidence, de recenser ce qui va bien et ce qui pourrait être amélioré.

• **Vœux du directeur :**

Rappel des vœux parus dans "l'écho de la résidence" de Janvier. Ce journal interne est consultable sur le site de la Résidence ( [www.residencedelyze.com](http://www.residencedelyze.com) )

En dehors d'une bonne santé pour les résidents et leurs familles, l'assurance est donnée que toute l'équipe apportera une écoute attentive et une volonté de partager une heureuse et harmonieuse année 2011.

• **Évolution des tarifs pour 2011**

Le choix fait par le directeur et approuvé par le conseil d'administration a été de modérer au maximum l'augmentation des tarifs 2011, malgré certaines hausses importantes prévues dans le courant de l'année (fuel, produits alimentaires, assurances, prestations de services.....)

La conséquence est malgré tout une augmentation de 1.52% du prix de journée qui passe de 54.17 à 55.04 €. Soit une dépense mensuelle supplémentaire de 26.10 €.

***A quoi sont affectés ces 55.04 € ?***

- charges d'exploitation : 14.36%
- dépenses de personnel : 71.59%
- dépenses de structure : 14.05%

***Quel est le montant du budget ?***

dépenses de fonctionnement : 2 000 000

Budget d'investissement : 490 000

***Quelques postes budgétaires significatifs :***

combustibles : 43 000

produits alimentaires : 104 000

fournitures médicales : 43 000

entretien et réparations : 54 000

assurances : 44 000

intérêts d'emprunts : 33 000

amortissements du matériel : 130 000

frais de personnel : 1 432 000

Effectif : 36 E.T.P./42 agents

- directeur : 1
- secrétariat : 2.8
- qualificatrice : 0.50
- animatrice : 1
- IDE : 4
- AS/AMP : 6.80 de jour + 1.80 de nuit

- ASHQ : 6.60 de jour + 2.50 de nuit (dont 1 lingère)
- cuisiniers : 3
- aides de cuisine et service : 3.4
- maintenance et sécurité : 1
- contractuels : 1.2
- médecin coordonnateur : 0.20
- Psychologue : 0.20 - à noter que Morgane DUCRE, interviendra 2 jours par semaine à compter du mois de février (le mercredi et le vendredi) Ne pas hésiter à la rencontrer si vous en éprouvez le besoin, que ce soit pour vous ou pour votre parent).

### ***Qui finance ?***

les résidents :	1 035 000	soit 51.75%
le conseil général (AP) :	325 000	soit 16.25%
l'État :	640 000	soit 32.00%

- **Le projet de vie individualisé** (présenté par Morgane DUCRE, psychologue – Solenne MARQUOT, IDE référente – Monique RIVIER, animatrice – Christelle FREMONT, AMP) :

L'équipe décrit la démarche maintenant validée, qui permet d'assurer une prise en charge individualisée pour l'ensemble des résidents, avec une attention particulière pour des résidents nécessitant une prise charge ponctuelle, spécifique.

Cette prise en charge "à la carte" concerne 4 à 5 résidents, dont le projet individuel est défini en équipe pluridisciplinaire (médecin coordonnateur, psychologue, infirmière, AMP, animatrice). Elle touche à la fois, le soin proprement dit, mais également l'animation qui est particulièrement individualisée.

- **Questions diverses :**

- **Dossier médical** : M. DUMAS s'interroge sur le refus qui lui a été opposé de consulter le dossier médical de sa mère. Le directeur lui indique les conditions légales pour cette consultation. Le Dr EVEN lui précise que la lecture d'un examen ne lui apporterait pas forcément les réponses qu'il attendait, mais par contre, s'il demandait l'information au médecin traitant de sa mère, il aurait, en plus des données brutes, l'interprétation d'un professionnel de santé.
- **Changement de chambre** : M. QUENEC'H rappelle que les nouveaux entrants occupent les chambres vacantes, sans qu'il soit possible d'en changer en cours de séjour (des essais avaient été faits dans le passé et avaient créés des problèmes, chaque famille ayant ses propres règles de priorités).
- **Matériaux non-feux apportés par les familles** (couvre-lits par ex) : M. QUENEC'H rappelle que pour des raisons de sécurité, il convient de faire attention au classement au feu des effets apportés dans les chambres. Une résistance au feu est indispensable. En cas de doute, contacter FRANCK, responsable de la maintenance et sécurité.
- **Matériel** : M. DUMAS signale le mauvais état d'un WC.
- **Travaux** : M. QUENEC'H indique que le projet de travaux (agrandissement des chambres et des cabinets de toilette du bâtiment D) suspendu dans l'attente de subventions du Conseil Général et de l'État. En effet l'établissement ne peut financer seul un tel projet, sauf à voir le prix de journée subir une augmentation trop importante pour les résidents. Une étude de faisabilité a été réalisée. La phase suivante sera réactivée lorsque les financeurs potentiels retrouveront les moyens financiers d'aider les établissements.

M. QUENEC'H et toute l'équipe remercient les résidents et les familles qui ont bien voulu participer à cette réunion.